

ACTION N°11

Organiser la compétence AOM de la CCPSMV

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTION

La CCPSMV est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au 1^{er} juillet 2021. Les AOM peuvent organiser six catégories de services :

- Transports réguliers
- Transports à la demande
- Mobilités actives
- Transports relatifs aux usages partagés de véhicules (autopartage, covoiturage)
- Mobilité solidaire

Dans un premier temps il convient de réaliser un état des lieux de ces thématiques, en analysant, entres autres :

- L'offre actuelle
- Les acteurs, opérateurs et partenaires
- La répartition des compétences
- Les études et projets en cours
- Le stockage et le transfert des bases de données
- Les dispositifs de communication

Ce travail peut en partie être effectué par un stagiaire de la CCPSMV. Cet état des lieux pourrait être la base d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) – un nouvel outil pour les AOM qui ne sont pas soumises à l'élaboration d'un plan de mobilité. Le PdMS permet :

- D'effectuer un diagnostic
- De se doter d'une stratégie de mobilité adaptée aux besoins
- De créer une cohérence d'ensemble
- De fédérer les acteurs locaux autour d'une concertation

La PdMS est juridiquement indépendant, mais il peut constituer le volet mobilité des politiques locales.

Pour accompagner l'élaboration du PdMS ainsi que les actions qui en découlent, la collectivité doit se poser les questions suivantes :

- Compétences et savoir-faire technique dans l'équipe actuelle de la CCPSMV, besoin éventuel de formation et/ou de recrutement
- Répartition des responsabilités et du temps dans la nouvelle organisation

Dans le cadre de la vision commune du PCAET entre la CALMV et la CCPSMV au sein du SCoT, cette action devra être réalisée en prenant en compte l'action n°11 « Lancer le plan de mobilité de la CALMV ».

PILOTE (S)	OPERATEUR(S) PRINCIPAL	
CCPSMV	CCPSMV	
CIBLES/BENEFICIAIRES	PARTENAIRE(S) ASSOCIE(S)	
Tous les usagers et habitants du territoire	Département, Région, collectivités voisines, transporteurs, associations d'usagers	
CADRE DE L'ACTION ET DISPOSITIFS/CONTRACTUALISATION ASSOCIES	CCPSMV	Délibération de prise de compétence

REFERENTS CCPSMV

Techniciens : Caroline ALEX

Elu(s) : Florence ANDRZEJEWSKI

NIVEAU D'IMPLICATION DE L'ECHELON COMMUNAL	FAIBLE	MOYEN	FORT

BUDGET PREVISIONNEL	Fonctionnement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	Coût ETP : 1 ETP pendant 6 mois (stagiaire), puis 0,5 ETP/an pour accompagner et animer le plan de mobilité simplifié et sa mise en œuvre Prestations externes : bureau d'études qui réalise le plan de mobilité simplifié (40-50 k€ HT) Autres : en fonction des actions retenues
	Investissement (total ou par an en précisant le nombre d'année)	En fonction des actions retenues
	Recette/Financements	Origines financement et montants : -

PRINCIPALES ETAPES ET CALENDRIER	
2022	- Etat des lieux en interne (stagiaire) - Rédiger un cahier des charges pour la consultation d'un bureau d'études - Consulter et retenir un bureau d'études pour un plan de mobilité simplifié
2023	- Elaboration du plan de mobilité simplifié - Mise en œuvre des premières actions retenues dans le PdMS
2024	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions
2025	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions
2026	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions
2027	- Poursuite de la mise en œuvre des actions - Suivi et évaluation des actions

VOLET DU PCAET	ATTENUATION	ADAPTATION	QUALITE DE L'AIR

SECTEUR(S) D'ACTIVITE CONCERNE	REGLEMENTAIRE(S)	AUTRE(S)
	Mobilité / transport	

NIVEAUX D'IMPACTS	FAIBLE	MOYEN	FORT
Production énergies renouvelables et de récupération			
Réduction des consommations d'énergie			
Réduction des émissions de gaz à effet de serre			
Réduction des polluants atmosphériques			
Emplois créés			
Réduction des inégalités sociales			
Chiffre d'affaires local généré			
Maîtrise des dépenses de fonctionnement			
Préservation de la biodiversité			
Stockage du carbone			

INDICATEURS DE SUIVI	OBJECTIFS ASSOCIES (année d'objectif/donnée)
Année de l'élaboration du plan de mobilité simplifié	

Nature et nombre d'actions retenues	
-------------------------------------	--

COMMENTAIRES, POINTS DE VIGILANCE	
------------------------------------------	--

CONSULTATION HABITANTS	
-------------------------------	--